

Dossier N°V118029.00

# PROCES VERBAL DE DESCRIPTION



# PROCES VERBAL DE DESCRIPTION

PREMIERE  
EXPEDITION

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF ET LE DIX-HUIT AVRIL

A la requête de **SA CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE RHONE ALPES**, Banque coopérative à forme anonyme régie par les articles L 512-85 et suivants du Code Monétaire et Financier, Société Anonyme à Directoire et Conseil d'Orientation et de Surveillance au capital de 1.000.000.000 €, Intermédiaire d'assurance immatriculée à l'ORIAS sous le numéro 07 004 760, dont le siège social est 116 Cours Lafayette, Tour Incity, Boite postale 3276, (69003) LYON, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LYON sous le numéro 384 006 029 (SIRET : 384 006 029 01660), agissant poursuites et diligences de son Président du Directoire en exercice, domicilié ès-qualités audit siège,

Faisant élection de domicile et constitution d'avocats en la personne et au Cabinet de Maître Corinne GRISON de la SCP REFFAY et Associés, Avocat inscrit au Barreau de l'Ain, y demeurant 44 rue Léon Perrin, BP 157, (01004) BOURG-EN-BRESSE,

Et ayant pour Avocat plaidant Maître Frédéric ALLEAUME, Avocat Associé de la SCP GRAFMEYER BAUDRIER ALLEAUME JOUSSEMET, Avocats Associés au Barreau de LYON, y demeurant 1 rue de la République, (69001) LYON,

Agissant en vertu d'un acte authentique reçu par Maître Pierre-Yves PERRAULT, Notaire associé de la Société Civile Professionnelle "Pierre-Yves PERRAULT et Régis PERE, Notaires Associés", titulaire d'un Office Notarial à CUISERY (SAÔNE-ET-LOIRE), 85 route de l'Ancienne Gendarmerie, contenant :

- vente par Monsieur Bruno CADET et de son épouse, Madame Julie Joëlle CHAMBON à Monsieur Fabien [REDACTED] à son épouse, Madame [REDACTED], des biens et droits immobiliers prés [REDACTED]
- prêt PH en DEV CHF échéance constante par la CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE RHONE ALPES à Monsieur Fabien [REDACTED] et à son épouse, Madame [REDACTED] d'un montant de 196.062,00 [REDACTED] (se), remboursable en [REDACTED] trimestrielles d'amortissement de 23764,40 Chf (3.033,58 Chf assurance incluse) au taux annuel proportionnel de 2,950 %, soit un Taux Effectif Global de 3,89 %,
- privilège de prêteur de deniers au bénéfice de la CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE RHONE ALPES par Monsieur Fabien [REDACTED] et à son épouse, Madame [REDACTED],



Lequel que me requiert de bien vouloir procéder à la description des biens saisis au préjudice de **Monsieur Fabi** [REDACTED] né le 31 août 1984 à FONTENAY (92260), de nationalité française, [REDACTED] biens et téléphoniste, et de **Madame** [REDACTED] son épouse, née le 15 septembre 1988 à CALCUTTA (INDE), de nationalité suisse, [REDACTED] travail de biens, mariés sans contrat sous le régime légal suisse, aux termes de leur union célébrée à SAINT-PREX, Canton de VAUD (SUISSE) le 14 mai 2003, demeurant ensemble impasse de Fayollet, Le Tillet, Domaine Maréchal à (01560) CURCIAT-DONGALON, et cadastrés Section C, numéro 283, lieudit "Domaine Maréchal", pour une contenance de 0 hectare 6 ares 18 centiares, Section C, numéro 284, lieudit "Domaine Maréchal", pour une contenance de 0 hectare 5 ares 75 centiares et Section C, numéro 441, lieudit "Domaine Maréchal", pour une contenance de 0 hectare 39 ares 77 centiares.

C'est pourquoi, déférant à cette réquisition,

**Je soussigné, Maître Max CHEUZEVILLE, Huissier de Justice associé, membre de la SELARL AHRES, Huissiers de Justice associés, titulaire de l'office sis à BOURG-EN-BRESSE (Ain), 16 rue de la Grenouillère,**

Certifie m'être transporté ce jour, à 14 heures 00, sur le territoire de la Commune de CURCIAT-DONGALON (Ain), impasse de Fayollet, Le Tillet, Domaine Maréchal, à l'effet de dresser un procès-verbal de description des biens immobiliers appartenant à Monsieur [REDACTED] son épouse, Madame [REDACTED]

Lors de cette opération, j'étais accompagné de Madame CLAPPAZ Marie-Laure, Maire de la Commune de CURCIAT-DONGALON (Ain), de Monsieur DA SILVA Steven, serrurier, de la SARL BERTRAND SERRURERIE, serrurier à Macon (Saône & Loire), préalablement requis, lesquels ont signé avec moi à l'original.

J'étais en outre accompagné de Monsieur Franck TROISGROS, technicien diagnostiqueur de la société JURIS DIAGNOSTICS IMMOBILIERS 01, dont les bureaux sont à Bourg en Bresse (Ain), 8 bis avenue des Anciens Combattants, préalablement requis.

Ce dernier a pu vaquer librement dans les lieux, pendant les opérations, et a dressé rapport, lequel est annexé au présent.

Arrivés sur place, je constate que les lieux sont fermés.

Nous avons accédé aux biens saisis en poussant le portail, lequel n'est pas fermé à clef.

J'ai frappé à la porte de l'habitation. Personne n'a répondu à mes coups et à mes appels.

J'ai demandé au serrurier de forcer le barillet. Ceci fait, la porte a été ouverte. Elle a été refermée à clef à mon départ, après changement du barillet. Un avis a été placardé sur la porte, avisant de mon passage. Un jeu de trois clefs a été conservé par devers moi.

J'ai alors procédé à la description.

Concernant le corps principal à usage d'habitation et de dépendances, il s'agit d'un corps de ferme ancien, partiellement rénové.

La surface habitable est de 253,14 m<sup>2</sup>.

Le corps de bâtiment prend une orientation Nord - Sud.

L'accès au tènement se fait par un chemin de terre, partiellement couvert de plaques de béton défaites.

Il se fait par un portail métallique double, avec portillon latéral.

Il dégage sur une courette intérieure, à l'état de prairie.

En avancée Nord du bâtiment, s'ouvre un auvent.

Ce dernier correspond à l'emplacement de deux places de stationnement.

Les ouvertures sont laissées libres, à l'état brut.

Le sol est constitué d'une dalle de béton.

A l'intérieur, il existe un pilier central séparatif.

La charpente de bois de couverture est apparente.

La couverture extérieure, sur un pan versant au Nord, est assurée par des tuiles plates de terre cuite.

Il existe un jour d'atelier, sur l'orientation Est, et une ancienne porte de garage, à deux battants de bois.

Sur le côté Ouest de l'auvent se trouve un garage.

Ce dernier est fermé par une porte de bois.

Son élévation est constituée de parpaings de ciment, laissés bruts.

La charpente est identique à la précédente, dans le prolongement de la couverture.

L'intérieur est constitué d'une dalle de ciment grossière.

Il existe un mur séparatif intérieur, constitué de parpaings de ciment, recouverts d'un simple enduit.

En bordure Ouest de cet ensemble, au-delà d'une surface en prairie, se trouve une dépendance.

Elle est constituée d'une élévation de parpaings de ciment, laissés bruts.

Suite à des mouvements, je constate d'importantes lignes de fissuration sur le chaînage.

La couverture est assurée par une charpente de bois, ancienne, couverte de plaques Eternit.

La façade orientée à l'Est est percée d'un accès, laissé libre, et de deux jours sous cintres de briquettes.

La façade orientée au Sud laisse présente un accès par porte de bois, avec jour sous cintre de briquettes.

La façade orientée à l'Ouest est percée de deux jours sous cintres de briquettes.



L'intérieur présente une structure entièrement démontée.

Je constate des affaissements et des mouvements.

Ce local ne dispose ni d'eau ni d'électricité.

En avancée Sud de cette dépendance se trouve une mare.

Je me suis présenté devant le corps d'habitation.

Il est constitué d'une élévation de pisé, partiellement recouvert d'enduit.

L'accès se fait en orientation Est.

A l'avancée, sur la prairie, se trouve un puits.

La façade orientée à l'Est dispose d'un débordement de toit ajouté constitué de tôles d'acier.

Le parterre est constitué de dalles de terre cuite, légèrement mouvementées.

L'accès à la partie habitation se fait par une porte vitrée de bois, renforcée, à trois points de condamnation, en état.

Elle est doublée extérieurement par un volet pliant à persiennes.

#### Grande cuisine

Le sol est recouvert de carreaux de céramique.

La base des murs est recouverte d'une plinthe de bois verni.

Les murs sont élevés en placoplâtre peint.

Le plafond correspond au plancher supérieur, avec poutres apparentes.

Le jour se fait sur l'extérieur, en orientation Est, par une fenêtre, à deux battants, à double vitrage, à cadre de bois.

La cuisine est équipée.

Les éléments de mélaminé imitation bois constituant le mobilier sont positionnés sur l'orientation Sud de la pièce, et sur une partie de l'orientation Est.

L'installation sanitaire comprend un évier, à deux bacs, en résine blanche, avec égouttoir à droite.

L'arrivée d'eau chaude - eau froide se fait par une robinetterie mélangeur, avec douchette.

Le pourtour de cet ensemble aménagé est recouvert de carreaux argentés.

L'installation électrique comprend une arrivée de deux fils au plafond, une arrivée de deux fils en applique sur réglette tube néon (sur l'orientation Ouest), et un réseau de prises de sol.

Il existe en outre une prise téléphone.

Le chauffage est assuré par un poêle à bois - gazinière Rosières, ancien, dont l'évacuation des fumées se fait dans un conduit positionné dans la pièce arrière.

Cette pièce ouvre à l'Ouest sur un ensemble sanitaire (buanderie / salle de bains).

L'accès se fait par une porte de bois peint, à panneaux, ancienne.

Il existe une marche de passage.

Le sol est recouvert de carreaux de céramique imitation pierre.

Les élévations latérales sont laissées à l'état brut de placoplâtre ou de briquetage simple, recouvert d'un enduit peint, grossier.

Le plafond correspond au plancher supérieur, avec poutres apparentes.

Le jour se fait sur l'extérieur, à l'Ouest, par un petit fenestron à cadre de bois, à vitrage simple.

A son avancée se trouve une pierre d'évier.

L'installation sanitaire comprend une baignoire en résine blanche, avec arrivée d'eau chaude - eau froide haute par robinetterie mélangeur, flexible et pommeau de douche.

Elle comprend en outre un lavabo sur colonne, en émail blanc, avec robinetterie mélangeur.

Il existe une arrivée d'eau froide pour machine, avec conduit d'évacuation.

L'installation électrique comprend une arrivée de deux fils au plafond et une arrivée sur fil volant.

Le chauffage est assuré par un ancien convecteur électrique.

Dans son prolongement, en direction du Sud, s'ouvrent des toilettes.

L'accès se fait par une porte de bois en planches, laissées brutes.

Le sol est constitué de carreaux de céramique imitation pierre.

Les murs sont élevés en briquetage, recouverts d'un enduit badigeonné blanc.

Le plafond correspond au plancher supérieur, avec poutres apparentes.

Le jour se fait sur l'extérieur, à l'Ouest, par une petite fenêtre à cadre de bois, à double vitrage.

L'installation sanitaire comprend une cuvette WC, en émail blanc, avec chasse d'eau dorsale, couvercle et abattant.

Dans cette pièce se trouve un cumulus électrique de 200 litres.

De retour dans la cuisine, un passage laissé libre à travers les murs porteurs conduit au séjour.

Le sol est recouvert de carreaux de céramique.

La base des murs est recouverte d'une plinthe de bois peint.



Les murs sont élevés en plaques de placoplâtre recouvertes de papier peint.

Le plafond correspond au plancher supérieur, avec poutres apparentes.

Je constate le passage de deux poutres maîtresses.

Le jour se fait sur l'extérieur, en orientation Est, par une fenêtre haute, à deux battants, à double vitrage, à cadre de bois, et par une porte-fenêtre à deux battants, à double vitrage, à cadre de bois, elle-même protégée par des persiennes de bois.

Il se fait, en orientation Ouest, par une double baie coulissante, à cadre PVC, à double vitrage.

Cette dernière est protégée extérieurement par deux battants de bois, laissées brutes.

Le chauffage est assuré par deux radiateurs électriques et un poêle à bois.

L'installation électrique comprend deux arrivées de deux fils au plafond, avec un réseau de prises de sol, une prise télévision sur modulateur.

Cette pièce ouvre au Nord sur un salon.

L'accès se fait par une porte de type Novopan peinte.

Le sol est à l'état brut de dalle de ciment, tirée et lissée.

La base des murs est recouverte d'une plinthe de bois.

Les murs sont élevés en plaques de placoplâtre, badigeonnées en blanc.

Le plafond est recouvert de plaques de placoplâtre, badigeonnées en blanc.

Il existe une traversée de poutres maîtresses.

Le jour se fait sur l'extérieur, à l'Est, par une fenêtre haute, à deux battants, à double vitrage, à cadre de bois, protégée extérieurement par des volets de bois.

L'installation électrique comprend une arrivée de deux fils au plafond et un réseau de prises de sol.

Le chauffage est assuré par un convecteur électrique.

Cette pièce ouvre, en direction de l'Ouest, sur un bureau.

L'accès se fait par une porte de type Novopan, laissée brute.

Le sol, à l'état de dalle de béton, est recouvert d'une moquette élimée.

La base des murs est recouverte d'une plinthe de bois.

Les murs sont élevés en plaques de placoplâtre, recouvertes de badigeon blanc.

Le plafond est constitué de plaques de placoplâtre, recouvertes de badigeon blanc.

Je constate la présence d'une poutre maîtresse.

Le jour se fait sur l'extérieur, à l'Ouest, par une fenêtre haute, à deux battants, à double vitrage, à cadre de bois, protégée de volets de bois.

L'installation électrique comprend une arrivée de deux fils au plafond et un réseau de prises de sol.

Le chauffage est assuré par un convecteur électrique.

Dans le pignon Nord-Est de la pièce se trouve un décrochement de mur à usage de placard mural.

De retour dans le séjour, je constate la présence d'une montée d'escaliers de bois, dans le pignon Nord-Ouest de la pièce.

Cet escalier, à marches et contremarches de bois peint, avec rampe latérale, dégage sur une mezzanine, avec couloir intérieur.

Le sol est constitué d'un plancher simple, laissé brut.

Les murs sont élevés en plaques de placoplâtre, recouvertes d'un enduit peint.

Le plafond est couvert de lattes plastifiées.

Le jour se fait sur l'extérieur, à l'Ouest, par une fenêtre basse, à deux battants, à double vitrage, à cadre de bois.

L'installation électrique de l'ensemble comprend une arrivée de deux fils au plafond et une arrivée de deux fils en applique.

#### Chambre pignon Nord-Ouest

L'accès se fait par une porte de type Novopan, laissée brute.

Le sol est constitué d'un plancher de bois, laissé brut.

Les murs sont élevés en plaques de placoplâtre, recouvertes d'une peinture.

Le plafond est couvert de lattes plastifiées.

Le jour se fait sur l'extérieur, à l'Ouest, par une fenêtre basse, à deux battants, à double vitrage, à cadre de bois.

L'installation électrique comprend une arrivée de deux fils au plafond et un réseau de prises de sol.

Le chauffage est assuré par un convecteur électrique.

Il existe un décrochement de mur, permettant l'aménagement d'un placard mural.

#### Chambre pignon Nord-Est

L'accès se fait par une porte de type Novopan, laissée brute.

Le sol est recouvert d'un parquet de bois, laissé brut.

Les murs sont élevés en plaques de placoplâtre, recouvertes d'un enduit peint.



Le plafond est couvert de lattes plastifiées.

Le jour se fait sur l'extérieur, à l'Est, par une fenêtre basse, à deux battants, à double vitrage, à cadre de bois.

Le chauffage est assuré par un convecteur électrique.

L'installation électrique comprend une arrivée de deux fils au plafond et un réseau de prises de sol.

Il existe un décrochement de mur, permettant l'aménagement d'un placard mural.

C'est dans cette pièce que se trouve l'ensemble électrique, composé du compteur, du disjoncteur et du tableau.

#### Chambre centrale Est

L'accès se fait par une porte de type Novopan, laissée brute.

Le sol est constitué d'un plancher de bois recouvert d'une moquette élimée.

Les murs sont élevés en plaques de placoplâtre, recouvertes d'un enduit peint.

Le plafond est couvert de lattes plastifiées.

Le jour se fait sur l'extérieur, à l'Est, par une fenêtre basse, à deux battants, à double vitrage, à cadre de bois.

Le chauffage est assuré par un convecteur électrique.

L'installation électrique comprend une arrivée de deux fils au plafond et un réseau de prises de sol.

La pièce est traversée par une poutre maîtresse.

Il existe un décrochement de mur, permettant l'aménagement d'un placard mural.

#### Chambre pignon Sud-Est

L'accès se fait par une porte de type Novopan, laissée brute.

Le sol est constitué d'un plancher recouvert d'une moquette élimée.

Les murs sont élevés en plaques de placoplâtre, enduites de peinture.

Le plafond est couvert de lattes plastifiées.

Le jour se fait sur l'extérieur, à l'Est, par une fenêtre basse, à deux battants, à double vitrage, à cadre de bois.

Le chauffage est assuré par un convecteur électrique.

L'installation électrique comprend une arrivée de deux fils au plafond et un réseau de prises de sol.

Il existe un décrochement de mur, permettant l'aménagement d'un placard mural.

## Grand salon

Il est positionné à l'extrémité Sud du couloir précité.

Le sol est constitué d'un plancher de bois, laissé brut.

Les murs sont élevés en plaques de placoplâtre, recouvertes de papier peint et partiellement d'enduit peint.

Le plafond est couvert de lattes plastifiées.

Il existe une trappe de visite aux combles.

Le jour se fait sur l'extérieur, à l'Est, par une fenêtre basse, à deux battants, à double vitrage, à cadre de bois.

Le chauffage est assuré par un convecteur électrique.

L'installation électrique comprend une arrivée de deux fils au plafond et un réseau de prises de sol.

Il existe en outre une prise télévision.

Dans le pignon Sud de la pièce se trouve un placard mural, à porte de type Novopan, donnant accès à un cumulus électrique.

La pièce dispose en outre, dans son pignon Sud-Ouest, de toilettes.

L'accès se fait par une porte de type Novopan, laissée brute.

Le sol est constitué d'un plancher recouvert de deux plaques de linoléum.

La base des murs est recouverte d'une plinthe de bois.

Les murs sont élevés en plaques de placoplâtre, recouvertes de papier peint.

Le plafond est couvert de lattes plastifiées.

L'installation électrique comprend une arrivée de deux fils au plafond.

L'installation sanitaire comprend une cuvette WC, en émail blanc, avec chasse d'eau dorsale, couvercle et abattant.

## Salle de bains

Elle occupe le pignon Sud-Ouest de l'étage.

L'accès se fait par une porte de type Novopan, laissée brute.

Le sol est constitué d'un plancher recouvert d'une plaque de linoléum.

Les murs sont élevés en plaques de placoplâtre, recouvertes d'un enduit peint.

Le plafond est couvert de lattes plastifiées.



Le jour se fait sur l'extérieur, à l'Ouest, par un vasistas à cadre de bois, à double vitrage.

L'installation électrique comprend une arrivée de deux fils au plafond, et une arrivée de deux fils en applique, au-dessus des vasques.

Le chauffage est assuré par un convecteur électrique.

L'installation sanitaire comprend un ensemble de deux vasques, en émail blanc, avec robinetterie mélangeur. Le tout est posé sur un meuble de rangement en mélaminé lissé, à deux portes, deux tiroirs et deux placards.

Sur le dessus est positionné un ensemble de miroirs.

L'éclairage est assuré par trois feux basse tension.

Elle comprend en outre une douche "à l'italienne". Le sol est carrelé de carreaux de ciment de type mosaïque. L'élévation latérale est couverte, sur l'ensemble de la hauteur, de lignes de carreaux de faïence, avec frise intermédiaire. La séparation d'avec la pièce est assurée par un ensemble de briques Nevada. L'arrivée d'eau chaude - eau froide se fait par robinetterie mélangeur, flexible et pommeau de douche, et renvoi sur colonne avec pommeau de douche.

#### Chambre pignon centrale Ouest

L'accès se fait par une porte de type Novopan, laissée brute.

Le sol est constitué d'un parquet, recouvert d'une moquette.

L'élévation est constituée de plaques de placoplâtre, recouvertes d'enduit.

Le plafond est couvert de lattes plastifiées.

Le jour se fait sur l'extérieur, à l'Ouest, par une fenêtre basse, à deux battants, à double vitrage, à cadre de bois.

Le chauffage est assuré par un convecteur électrique.

L'installation électrique comprend une arrivée de deux fils au plafond et un réseau de prises de sol.

Il existe un décrochement de mur, permettant l'aménagement d'un placard mural.

De retour à l'extérieur, l'avancée Sud du corps de bâtiment est à l'état de grange et écuries.

La toiture a été refaite.

Comme précédemment, elle est constituée d'un pan versant à l'Est et d'un pan versant à l'Ouest, recouverts de tuiles creuses.

L'accès se fait à l'Est par un grand portail de bois, avec portillon latéral de bois.

L'ensemble est constitué d'une structure à colombages, avec remplissage simple au pisé et mortier.

Il existe en outre deux portes latérales de bois et trois vitrages d'atelier.

La partie haute sur colombages est laissée à l'état de séchoir.

L'intérieur est à l'état de terre battue, partiellement recouverte de plaques de béton, laissées brutes.

L'aménagement intérieur est constitué d'un ensemble de quatre stalles, avec séparatifs de moellons, couverts d'enduit.

La charpente haute est apparente.

Les greniers et séchoirs supérieurs sont absents. Les planchers sont manquants.

L'accès se fait cependant par une montée d'escaliers de bois, type meunier, laissée brute.

La sortie des deux stabulations se fait, en orientation Ouest, par deux portes de bois sous cintres de briquettes.

Une portion de grenier est encore visible dans le pignon Nord-Ouest.

Cette dépendance dispose d'une loge, dont l'accès se fait intérieurement par une porte de bois à loquet, et extérieurement, à l'Ouest, par une porte de bois à loquet.

Le sol est recouvert de briquettes de terre cuite, avec rigole intérieure.

A l'intérieur, il existe un séparatif.

Dans l'ensemble de l'étable, la charpente intérieure est apparente.

Les parcelles 284 et 283 sont à l'état de bois et broussailles.

Ces dernières sont partiellement recouvertes d'un corps de bâtiment à usage de poulailler.

Les structures latérales sont élevées en moellons, recouverts d'un enduit, avec élévation haute sur charpente de bois, avec lattes de bois.

La charpente est constituée de fermettes supportant différentes plaques de bois.

La couverture est assurée par des tôles ondulées.

L'ensemble est désaffecté.

L'ensemble de la partie habitation dispose de l'électricité.

Les évacuations d'eaux usées se font sur une fosse septique, positionnée sur le côté Ouest de la partie habitation.

L'adduction d'eau se fait au moyen d'une pompe sur le puits.

Les biens saisis sont situés en zone agricole. Ils sont positionnés dans un petit hameau, calme, cependant excentré du centre de village.

J'ai pris des photographies de ces situations, lesquelles sont annexées au présent.

Prises par moi, elles sont le fidèle reflet de la réalité. Elles n'ont subi aucune modification.


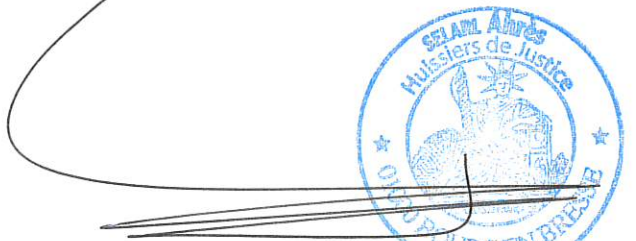
Un plan parcellaire synoptique est annexé au présent.



N'ayant plus à ajouter, je me suis retiré, et, de retour à mon Étude à 16 heures 00, j'ai dressé le présent procès-verbal de description pour servir et valoir ce que de droit.

Emoluments art. A 444-3	220.94
Emoluments art. A 444-29	150.00
SCT	7.67
TVA 20,00 %	75.72
Taxe forfaitaire	14.89
<b>TOTAL TTC</b>	<b>469.22</b>

Acte soumis à la taxe forfaitaire.  
Article 302 Bis Y du CGI.



**Max CHEUZEVILLE**

Département :  
AIN  
  
Commune :  
CURCIAT-DONGALON

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré  
par le centre des impôts foncier suivant :  
BOURG EN BRESSE  
PTGC Aïn 5 rue de la Grenouillère 01000  
01000 BOURG EN BRESSE  
tél. 04 74 45 77 00 -fax 04 74 45 85 08  
plgc.ain@dgfip.finances.gouv.fr

Section : C  
Feuille : 000 C-03

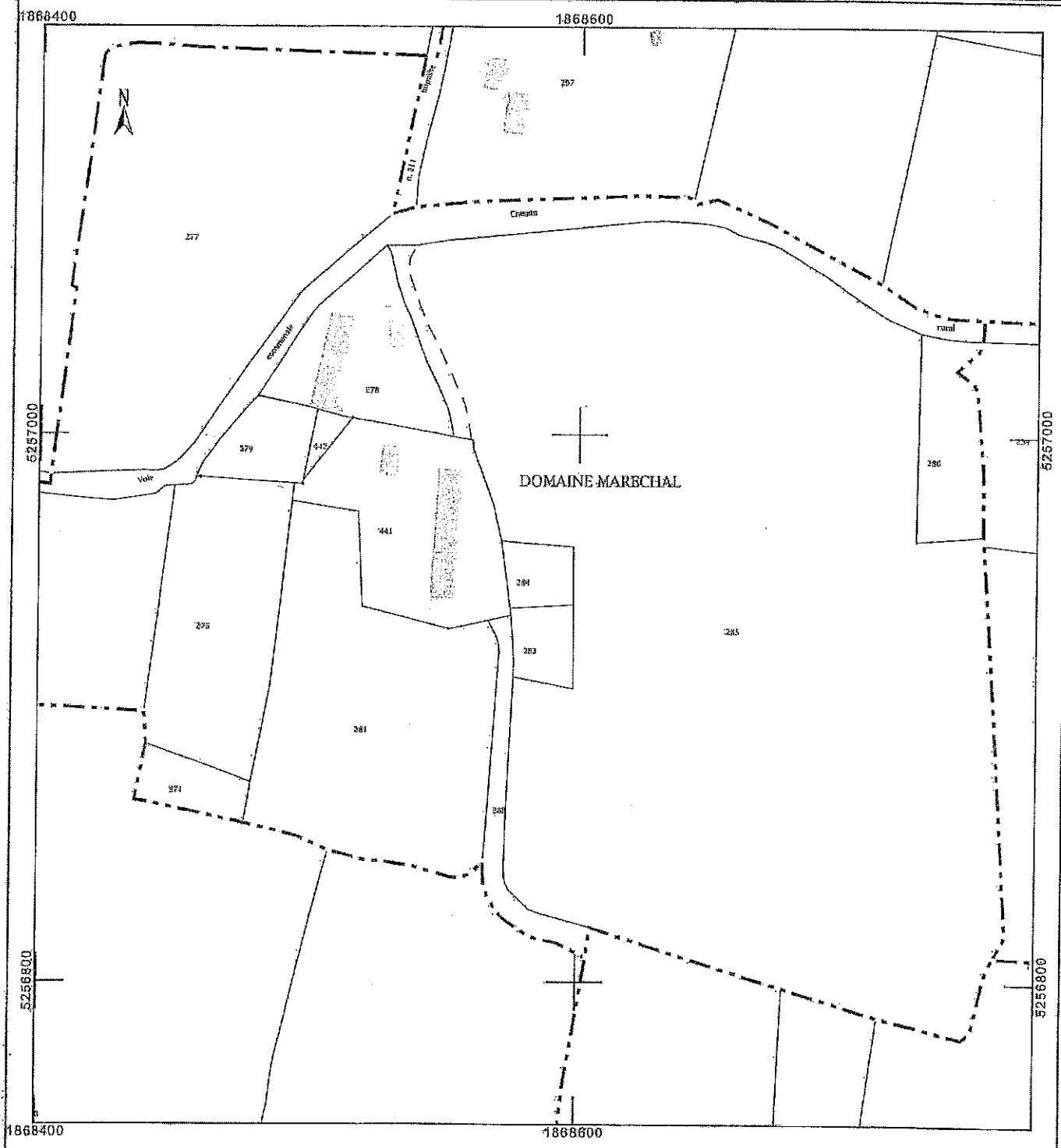
Échelle d'origine : 1/2000  
Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 08/03/2019  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC46  
©2017 Ministère de l'Action et des  
Comptes publics

Cet extrait de plan vous est délivré par :

[cadastre.gouv.fr](http://cadastre.gouv.fr)







PRAIRIE OUEST



PRAIRIE OUEST





PRAIRIE OUEST



PRAIRIE OUEST





FACADE SUD



PRAIRIE - BOIS EST





PRAIRIE EST



PRAIRIE EST





FACADE EST



FACADE EST





AUVENT NOU



FACADE OUEST





ACCESS



ACCESS NOVO





AVVENT NORD



GARAGE NORD





DEPENDANCE OUEST



DEPENDANCE OUEST





DEPENDANCE OUEST



DEPENDANCE OUEST





DEPENDANCE OUEST



DEPENDANCE OUEST





MARE - PRAIRIE OUEST



FACADE OUEST





FACADE OUEST



FACADE EST





GRANDE CUISINE



GRANDE CUISINE





GRANDE CUISINE



GRANDE CUISINE





ENSEMBLE SANITAIRE



ENSEMBLE SANITAIRE





ENSEMBLE SANITAIRE



TOILETTES





SALON - SEJOUR



SALON - SEJOUR





SALON - SEJOUR



SALON - SEJOUR





SALON



SALON





BUREAU

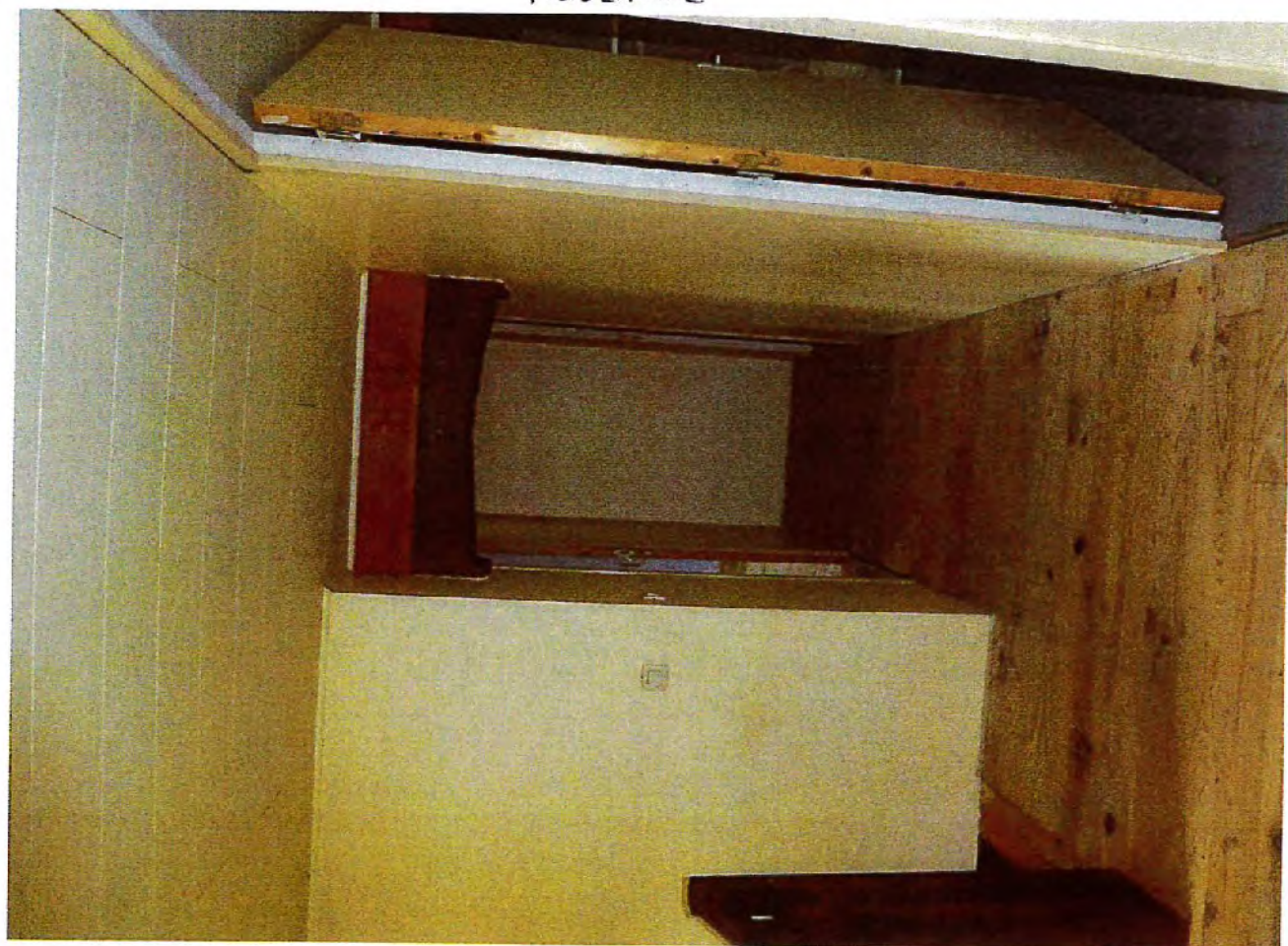


BUREAU





NEZZANINE



NEZZANINE





VERBANDNE



CHARBIE NOOD - WEST





CHAMBRE NORD-OUEST

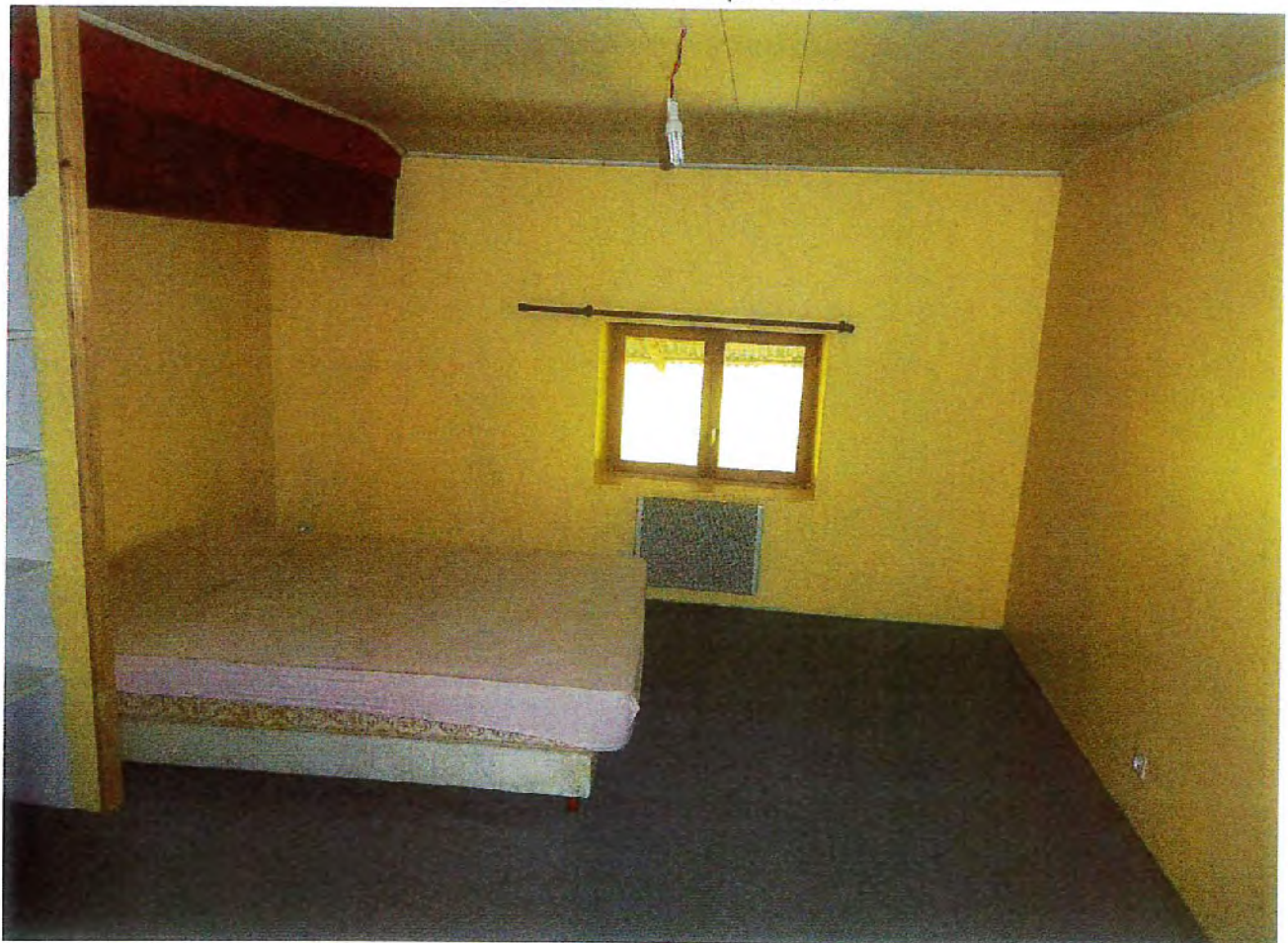


CHAMBRE NORD-EST



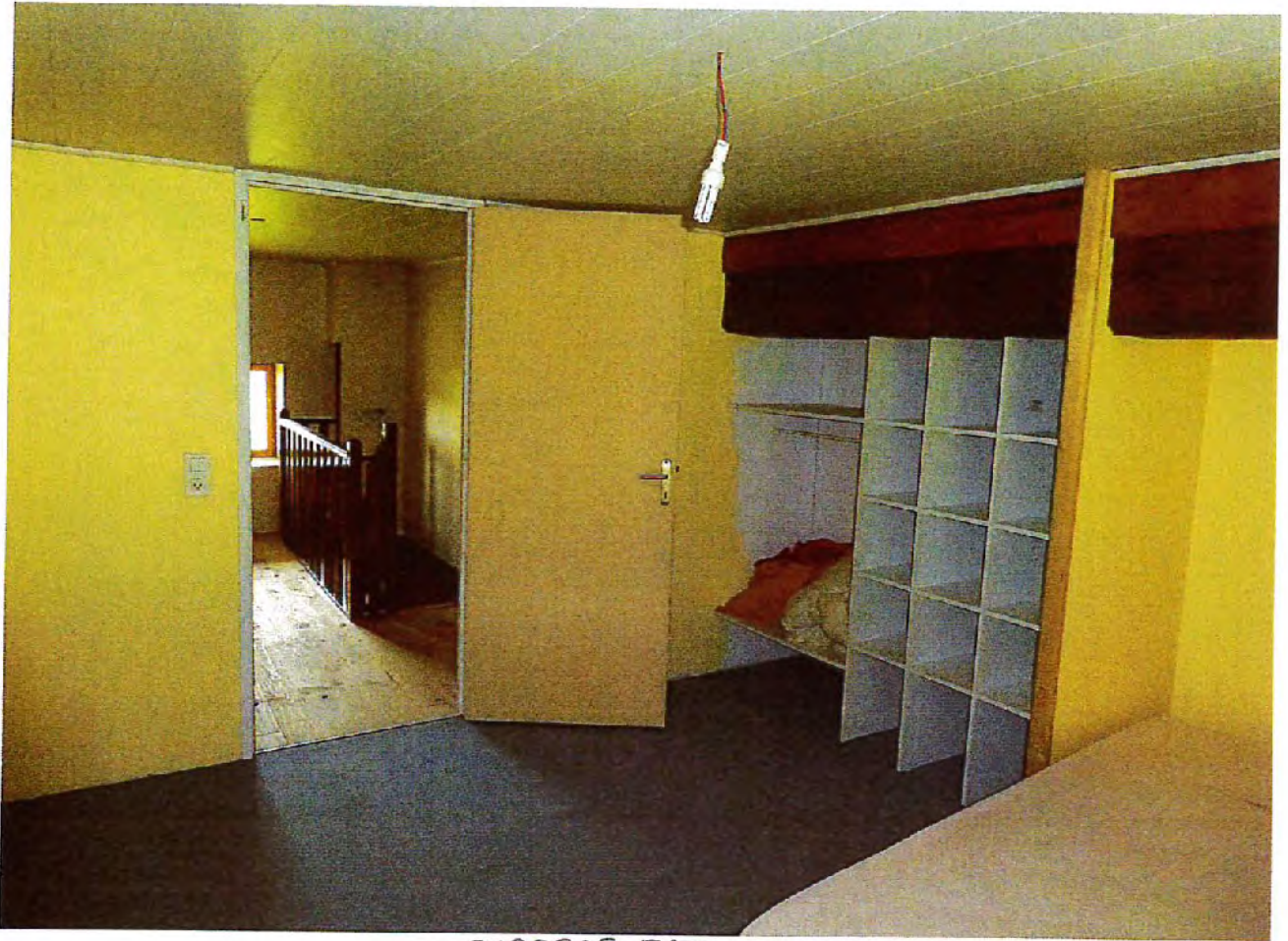


CHAMBRE NORD-EST

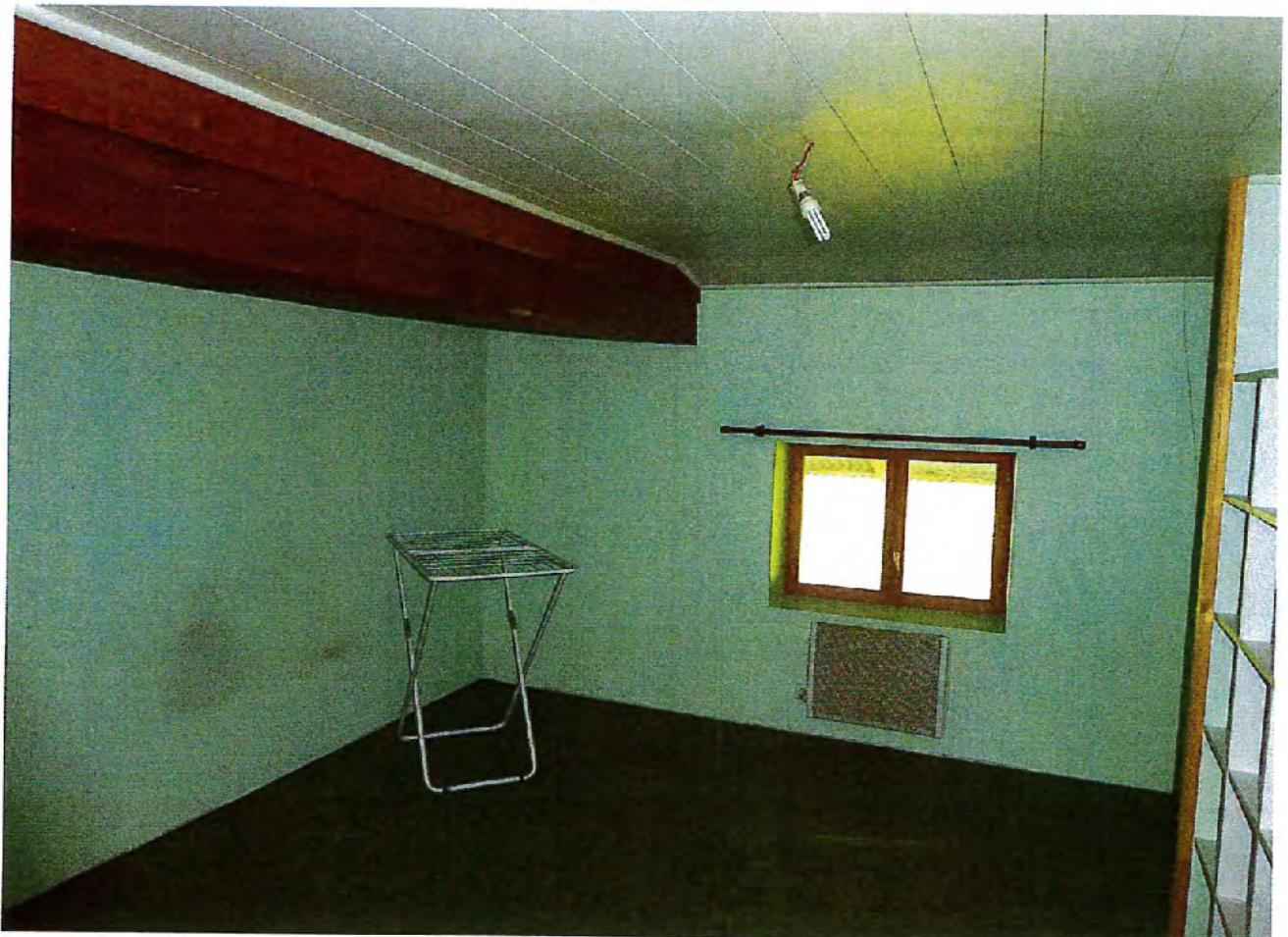


CHAMBRE EST



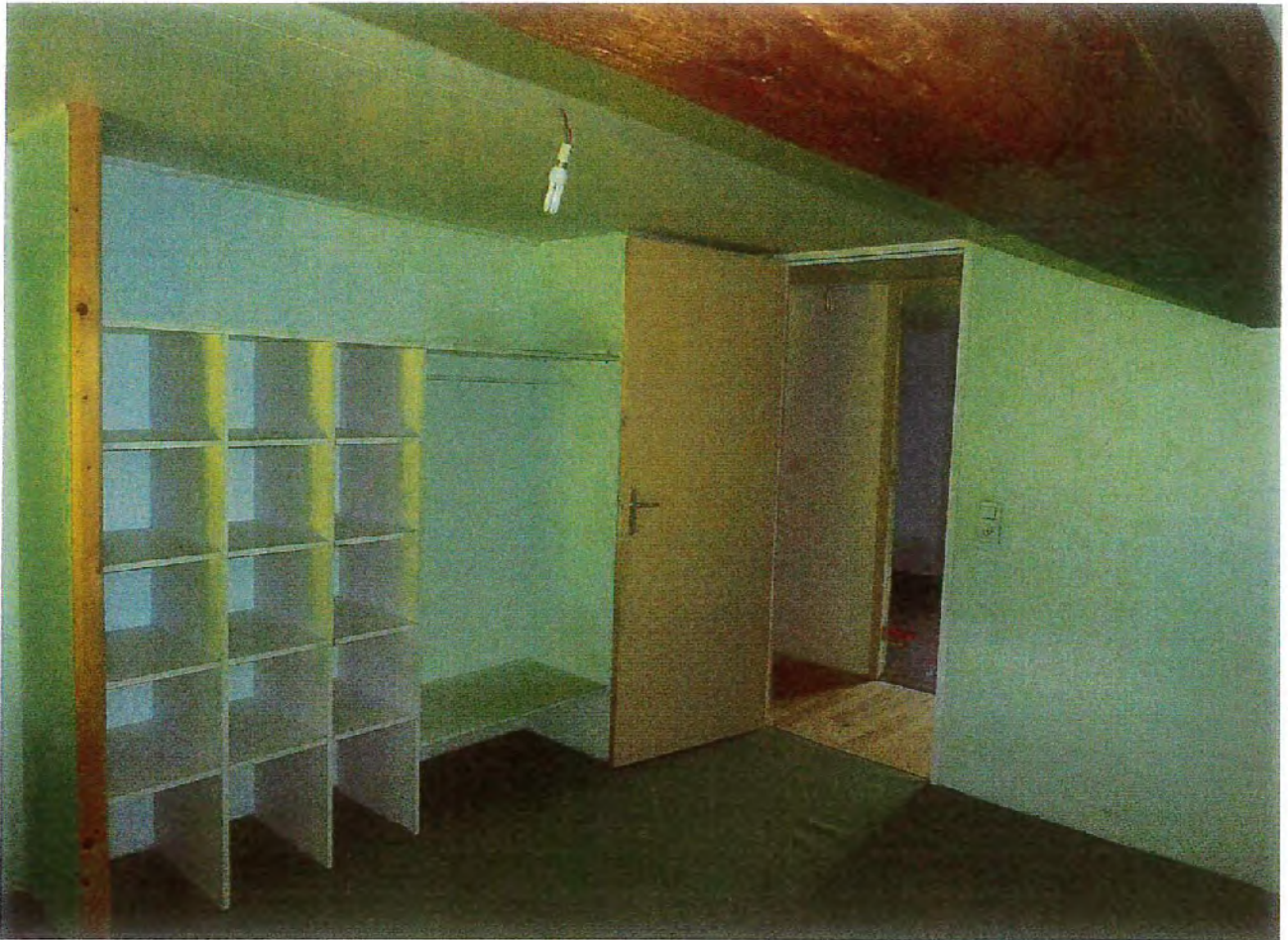


CHAMBRE EST



CHAMBRE SUD-EST





CHAMBRE SUD-EST



GRAND SALON





GRAND SALON



GRAND SALON



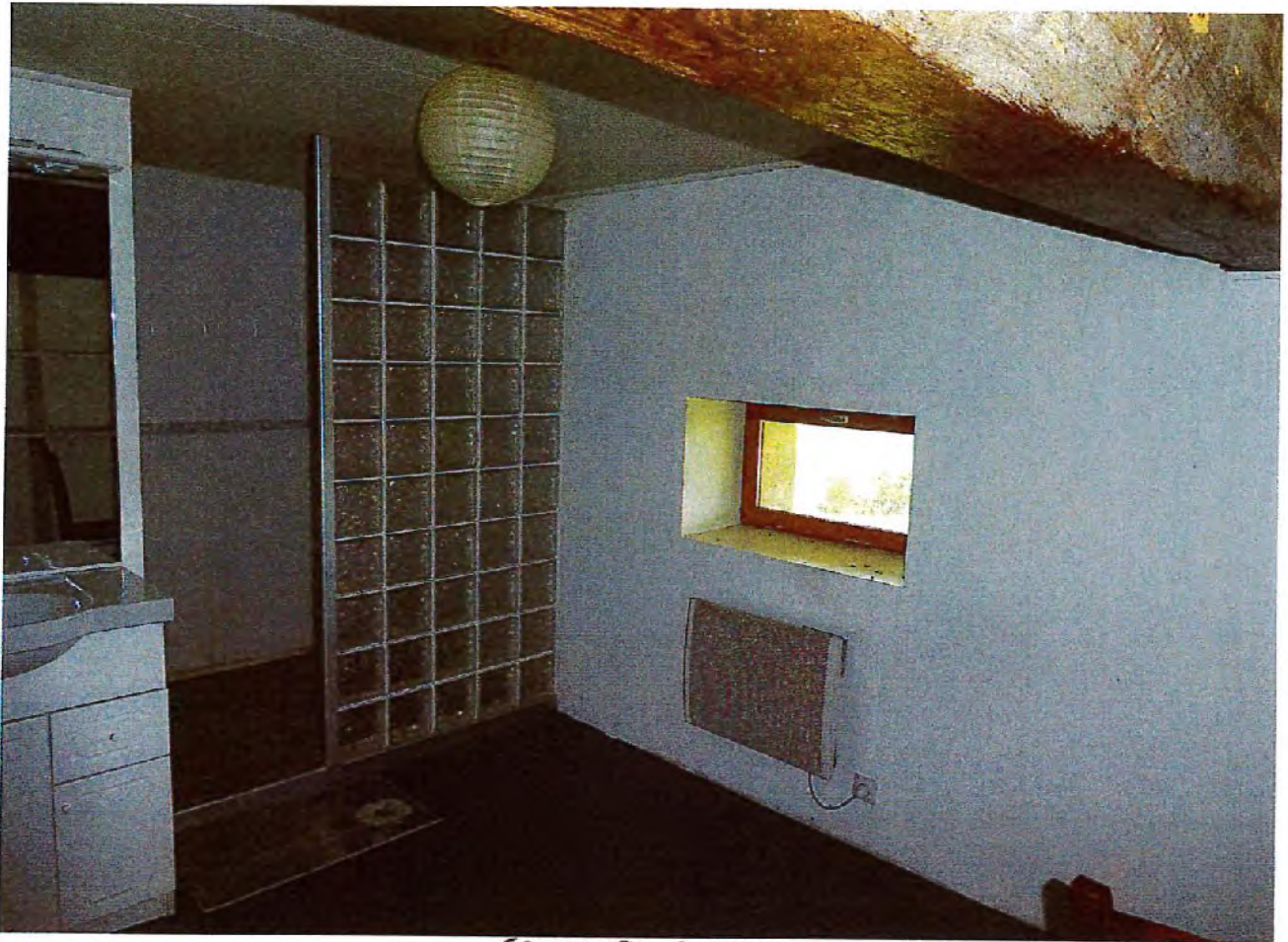


GRAND SALON



TOILETTES



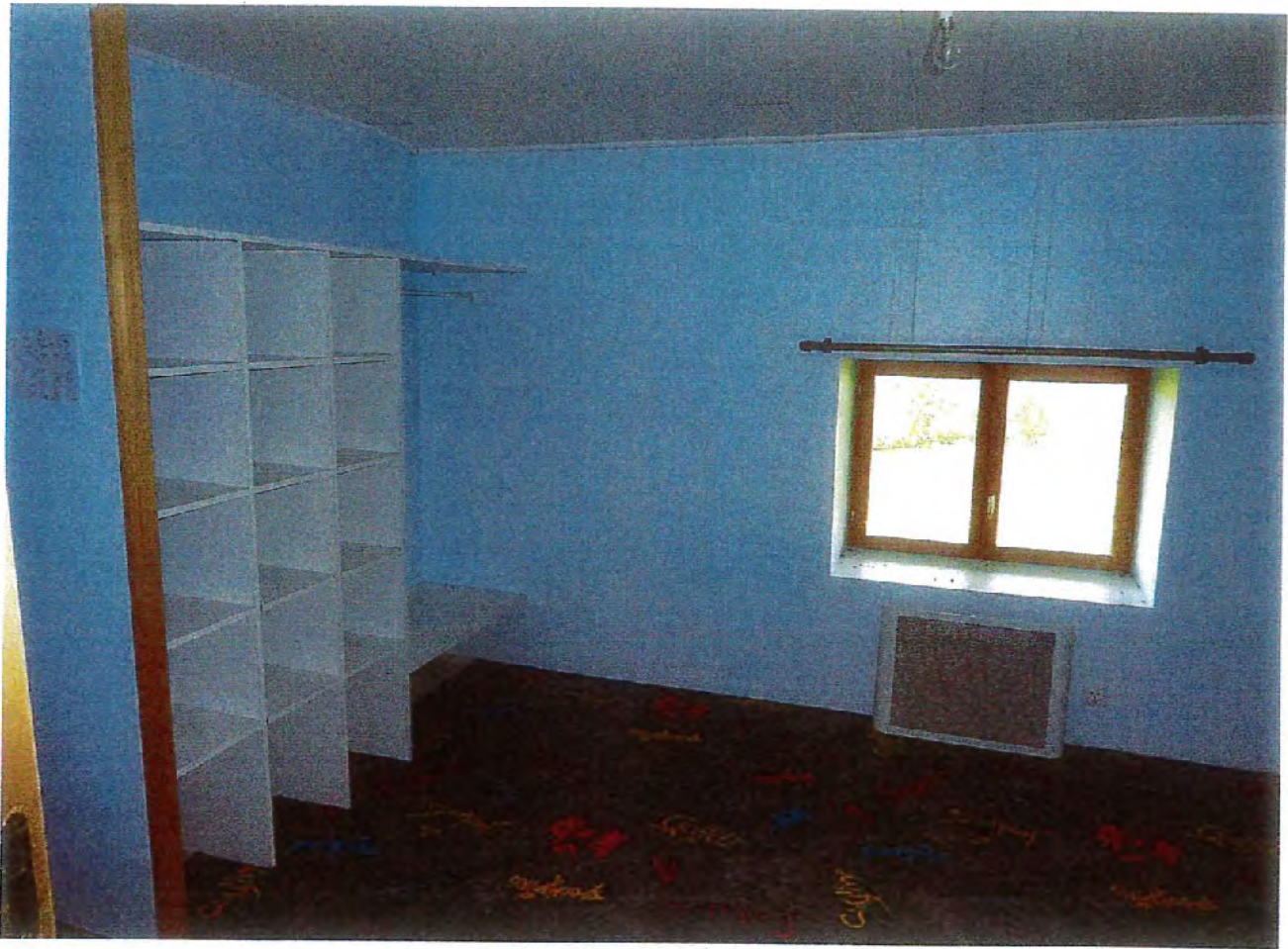


SALLE DE BAINS



SALLE DE BAINS



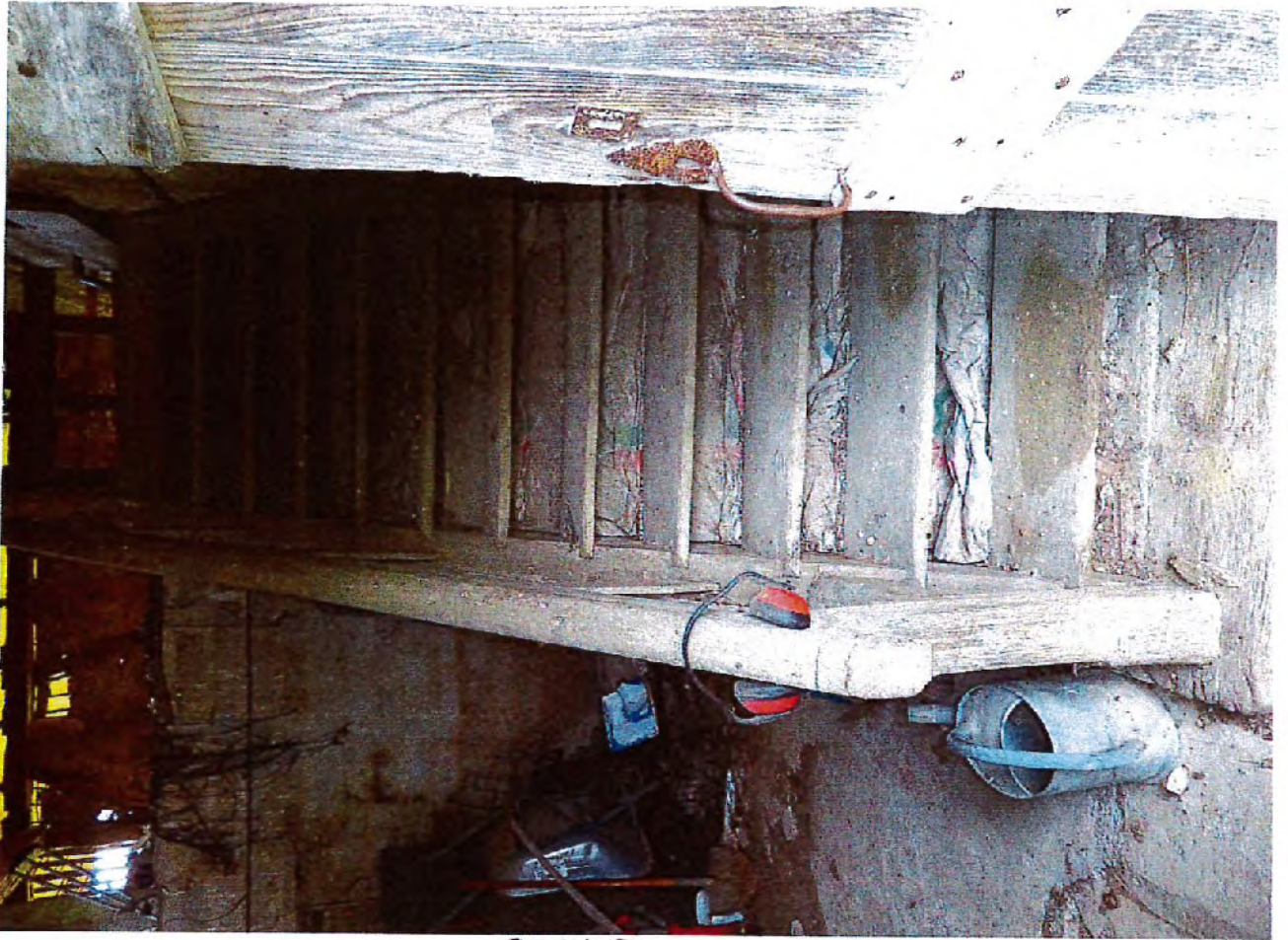


CHAMBRE OUEST



CHAMBRE OUEST





GRANGE



GRANGE



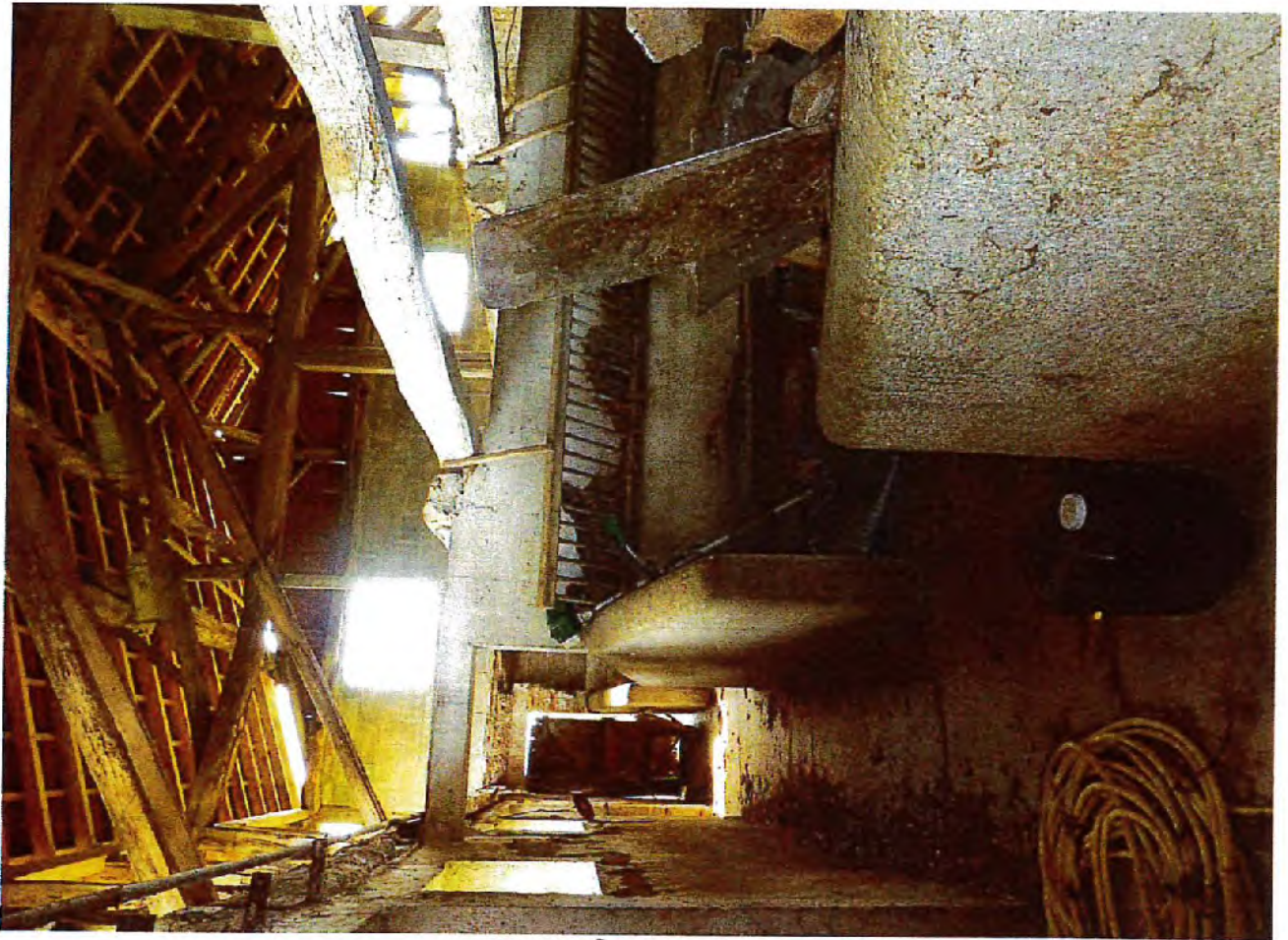


GRANGE



GRANGE





GRANGE



GRANGE





GRANGE



GRANGE





GRANGE



POULAILLER





POULAILLER



POULAILLER





Bois



POULAILER





Bois



Puits prairie est





FACÇADE EST